



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

18/09/2026

BUREAU FÉDÉRAL

PROPOSITION DU CONCILIATEUR DU CNOSF

Le Bureau Fédéral a pris acte de la proposition du conciliateur du CNOSF qui invite l'AS Monaco Basket SA à s'en tenir à la décision du 12 septembre dernier statuant sur sa candidature à un engagement en Championnat Fédéral Nationale Masculine 1 (NM1).

Le Bureau Fédéral, réuni ce 18 septembre 2026, s'en tient ainsi à la proposition du conciliateur du CNOSF de refuser l'engagement du club en NM1.

Le Bureau Fédéral note par ailleurs, et contrairement à certains arguments mis en avant dans la presse dans la foulée de cette proposition, que le conciliateur a très longuement motivé sa décision, tant sur la forme que sur le fond, estimant notamment *« qu'au vu des échanges et éléments contradictoires apportés, le doute sérieux quant à la fiabilité de la situation financière de l'ASM demeurait »* et *« que loin d'apparaître disproportionnée, la mesure prise présentait au contraire un caractère parfaitement adapté et justifié au regard de l'objectif de préservation de la sincérité, de l'intégrité et de la pérennité des compétitions sportives, lequel relève des missions confiées aux instances de contrôle financier »*.

Le club a 15 jours pour s'opposer à la proposition auprès du CNOSF avant de saisir le Tribunal Administratif.